

Cette somme est unique et à utiliser par le membre pour couvrir les dépenses suivantes:

- Le coût des produits de nutrition entérale ainsi que des appareils utilisés par le membre, à la suite d'une stomie.
- Le coût du matériel, pour lequel aucune intervention de l'assurance obligatoire n'est prévue, à concurrence de la liste et des montants suivants :

<i>Spray de décollement</i>	10€
<i>Lingettes de décollement</i>	15€
<i>Lingettes nettoyantes</i>	15€
<i>Lubrifiant en flacon ou en sachets</i>	10€
<i>Pâte pour protecteur cutané</i>	10€
<i>Déodorant</i>	10€
<i>Ceinture abdominale / Gaine pour Stomie</i>	15€
<i>Sangle de fixation de poche urinaire</i>	4€
<i>Ceinture de soutien-protection / support abdominal</i>	50% du prix facturé
<i>Sonde de gastrostomie à ballonnet</i>	50% du prix facturé
<i>Sonde naso-gastrique</i>	6€
<i>Ligne d'extension pour bouton de gastrostomie</i>	4€
<i>Bouton de gastrostomie</i>	50% du prix facturé
<i>Jambière de soutien de poche</i>	20 €
<i>Vêtements et sous-vêtements adaptés aux patients stomisés</i>	50 % du prix facturé (hors frais d'envoi)
<i>Pont de stomie</i>	15 €

Ces montants sont forfaitaires et sont octroyés quel que soit leur conditionnement. L'intervention du service est dans tous les cas limitée aux frais réellement exposés par le membre.